

## REACH et la maîtrise du risque chimique : un bilan positif, un outil à améliorer

### Déclaration du groupe des Entreprises

Instauré en 2007, le règlement Européen REACH a pour objectif de protéger la santé et l'environnement tout en favorisant l'innovation et la compétitivité des entreprises. Remplaçant plus de 40 règlements portant sur les substances chimiques, ce dispositif contraignant attribue la charge de la preuve aux entreprises qui doivent montrer, avant leur mise sur le marché, que l'utilisation de leurs substances chimiques est maîtrisée.

Après 13 ans de mise en oeuvre, et comme le montre cet avis, le bilan de REACH, règlement structurant pour l'industrie, est positif : des substances chimiques mieux connues, des informations partagées sur leurs propriétés et leurs usages tout au long de la chaîne de valeur, un renforcement du processus de substitution des substances extrêmement préoccupantes.

Nous partageons la nécessité de perfectionner la mise en place effective de REACH dans les meilleures conditions, tout en soulignant que les entreprises s'inscrivent déjà dans une démarche d'amélioration continue. Il est donc nécessaire, comme le préconise cet avis, d'améliorer la qualité des dossiers d'enregistrement et de prendre en compte l'évolution des connaissances scientifiques. Dans ce contexte, une étude d'impact devrait être initiée au niveau européen pour évaluer, au cas par cas, l'intérêt de mettre en place un processus d'enregistrement pour les substances à moins de 1T/an, incluant une analyse de ses répercussions sur les entreprises, et en particulier les PME.

Le texte le souligne bien : les entreprises, y compris les PME, se sont fortement mobilisées pour atteindre les objectifs de REACH. Elles soutiennent la poursuite du processus pour des produits finis plus sûrs, elles demandent toutefois un meilleur contrôle des articles importés en Europe pouvant contenir des substances dangereuses. Les préconisations 5 et 6 de cet avis appellent au renforcement de ce contrôle, ce qui est positif.

De manière générale, tout ce qui contribue à renforcer la gouvernance en associant l'ensemble des parties prenantes dans ce domaine est positif ainsi que toute proposition visant à la simplification ou à une meilleure harmonisation européenne. S'il est nécessaire et légitime d'améliorer la qualité de l'information sur les substances préoccupantes, il faut veiller à ce que soit proportionnées la quantité et la qualité de ces informations afin d'en améliorer la pertinence tant pour les salariés que pour les consommateurs

Enfin, notre groupe soutient les préconisations relatives à l'amélioration de la prise en compte par REACh des risques émergents au premier rang desquels les nanomatériaux et les perturbateurs endocriniens.

Vous l'aurez compris, le groupe des Entreprises vote cet avis.